MAIRIE DE JULLIÉ

Compte-rendu du Conseil Municipal
Séance du 9 septembre 2019 à 19 h 30

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 août 2019
Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice au jour de la séance : 09
Nombre de membres présents : 08
Membres présents : Mmes & MM. Jérémy THIEN, Jean-Luc BAZIN, Viviane LOUP- FOREST, Edith PERRAUD, Agnès ROUSSOT, Teddy DESCOMBES, Jocelyne RENAUD, Médéric DE SERRES
Membres absents ayant donné procuration : Mme Vanessa GATINET a donné procuration à M. Jean-Luc BAZIN
Membres absents excusés : 0
Président de séance : M. Jérémy THIEN
Secrétaires de séance : M. Teddy DESCOMBES

Le compte-rendu de la séance du 27 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

En préambule, Monsieur le Maire présente Madame Sylvie BOYAT avec laquelle la commune a signé un bail dérogatoire pour la gestion des gîtes communaux. Madame BOYAT et son mari présentent l'avancement de leur projet. L'ouverture est prévue pour le week-end du 4-5-6 octobre 2019.

1/ Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Non préemption sur la vente de la parcelle C 13 au Bourg
- Acceptation du devis de Mrs Frog Design pour la réalisation d'un plan du village avec les nouvelles dénominations des voies pour 450 € TTC
- Acceptation du devis du SYDER pour l'éclairage public de la place de la fontaine pour 535 €/an sur 15 ans.
- Acceptation du devis de Créa Jardins pour la modification des marches d'accès aux sanitaires du boulodrome du Moulin Aujas pour 240 € TTC
- Acquisition de vêtements et de chaussures de travail pour l'agent des services techniques voirie chez Proveto pour 402.59 € TTC
- Acceptation du devis du garage Laval pour le remplacement des amortisseurs du véhicule voirie pour 292 € TTC

2/ Délibérations de fiscalité directe locale

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités territoriales peuvent décider, dans le cadre de la loi, de modifier par délibération les modalités d'établissement des impôts directs locaux prévues par le droit commun. A cet effet, un « catalogue des délibérations de fiscalité directe locale » est constitué chaque année par les services fiscaux. Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les modalités d'établissement des impôts directs locaux.

3/ Bail dérogatoire pour la gestion des gîtes

Le bail a été signé par Monsieur le Maire et Madame Sylvie Boyat chez Maître Delayat-Duthy avec effet au 1er septembre 2019. Il est conclu pour 3 ans pour un loyer mensuel de 416 € (révisable chaque année). La commune prendra en charge le changement des radiateurs (salle communale et caveau).

4/ Echange de parcelles aux Raffins

Monsieur le Maire rappelle le projet d'échange de parcelles aux Raffins avec Madame Verdure. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'échange entre les 2 parcelles étant précisé que la parcelle cédée par la commune a une valeur de 550 € et que la parcelle cédée par Madame Verdure a une valeur de 50 €, Madame Verdure sera redevable de la somme de 500 € à la commune. Les frais sont à la charge de Madame Verdure.

5/Accès à l'appartement situé 35 grande rue

Un accès va être créé par l'arrière du bâtiment (côté place de l'église) pour l'appartement conservé par la commune (suite à la vente du commerce) et actuellement en location. Il s'agit d'un échange de terrain avec le GFA des 4 Cerisiers. Il est rappelé qu'il existe dans l'acte de vente une servitude perpétuelle dans la cour du commerce pour les emménagements et déménagements dudit appartement. La mission de division, d'un montant de 1 104 € TTC, a été confiée au Cabinet Branly.

6/ Aménagement des abords de l'étang

Les élus se sont rendus sur place le samedi 7 septembre afin d'envisager l'implantation du mobilier (bancs, tables, barbecue). L'achat de ce mobilier avait été réalisé en 2017 car il bénéficiait d'une subvention. Le mobilier sera implanté avant le printemps prochain. Il est proposé de mettre le pressoir donné à la commune, et actuellement stocké au presbytère, à la pointe de l'étang.

7/ Travaux voirie

Sur les crédits voirie de la Communauté de Communes Saône Beaujolais, il pourrait être envisagé la réfection de la rue de l'église. Le montant des travaux est estimé à 138 829.86 € TTC. Les élus pensent que

l'enfouissement des réseaux doit avoir lieu en même temps. Le premier devis réalisé par le SYDER pour la réalisation de l'enfouissement des réseaux secs s'élève à 175 974.00 € TTC. Monsieur le Maire propose de rencontrer les différents intervenants avant de poursuivre ce projet.

8/Projet de cours de cross training à la salle des fêtes

Monsieur Jérémy Renou, coach sportif, est venu présenter un projet de cours de cross training à la commission municipale en charge du sport. Les cours auront lieu le jeudi soir à la salle des fêtes, de 20 h 15 à 21 h 15. Une information a été diffusée dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. Le Conseil Municipal décide que la salle des fêtes sera prêtée gratuitement. Monsieur Jérémy Renou prend en charge la gestion des abonnements. Le prix de l'abonnement annuel est de 150 € pour 32 cours.

9/ Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) du service assainissement collectif 2018

Le RPQS a été adressé au conseil municipal préalablement à la réunion. Le Conseil Municipal adopte le RPQS du service assainissement collectif, décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr et de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

10/Communauté de Communes Saône Beaujolais : - Rapport annuel d'activités 2018 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'assainissement non collectif 2019 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers relatif à l'exercice 2018

Ces rapports ont été adressés au conseil municipal préalablement à la réunion. Ils sont consultables en mairie.

11/ Comptes rendus des réunions

Implantation de haies : il existe des aides de la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) pour recréer de la biodiversité. Une haie, pouvant potentiellement être intégré au projet Marathon de la Biodiversité porté par la CCSB, pourrait être implantée sur le terrain des Grangers, récemment acquis par la commune et qui pourrait être en partie occupé par des jardins communaux partagés.

Fête de la musique : la commune a perçu une subvention de 3 000 € dans le cadre de l'organisation de la Fête de la Musique 2019.

Acquisition et installation d'une cabine de toilettes publiques accessibles à lombricompostage sur le site touristique de la Roche : la commune a perçu une subvention de la Région et une subvention de l'Etat ramenant le coût de cet équipement pour la commune à 6 500 €.

Devis garde-corps pour le muret des toilettes publiques de la place de la fontaine : le devis de Gilles Bouchy, d'un montant de 1 450.80 € TTC est retenu. Il s'agit de récupérer des garde-corps démontés par ailleurs et de les modifier.

12/ Questions diverses

Formation secourisme : 3 agents de la collectivité ont participé à une journée de formation à Jullié en mai dernier et ont obtenu un certificat de compétences de citoyen de sécurité civile - PSC1

Subvention : l'association Les Amis du Site de la Roche remercie la commune pour l'attribution d'une subvention ayant permis de transporter les outils d'un compagnon menuisier suite à une vente aux enchères. Ces outils seront bientôt mis en valeur au moulin de la Roche.

Artiste de cirque : une artiste a envoyé son CV pour présenter son métier. La commune va prendre contact avec elle pour voir sous quelle forme elle souhaite venir.

75ème anniversaire de la Libération : le conseil municipal va réfléchir à l'organisation d'un évènement, peut-être à la Sibérie.

Raid Bleu : il passera sur la commune le 3 novembre 2019. Comme chaque année, une convention a été passée avec l'organisateur quant à l'attention à porter sur la voirie et les chemins lors de ce passage.

Don de la Société de Chasse de Vâtre : comme l'an dernier, la société de Chasse de Vâtre a fait un don de 100 € à la commune pour la cantine/garderie. Cette somme servira à l'acquisition de jeux pour ces services périscolaires. Le Conseil Municipal remercie la société de chasse.

Jumelage avec une commune allemande : le projet va être approfondi.

Panneaux photovoltaïques : dans le cadre du Territoire à Energie Positive (TEPOS) des panneaux photovoltaïques ont été installés par le SYDER sur le bâtiment mairie/école et sur les gîtes.

Financement d'abris à vélos : un dispositif national de soutien financier existe pour la création de places de stationnement vélo. Une telle installation pourrait être envisagée près du terrain multisports.

Réception en l'honneur des sportifs de la commune : la date du samedi 19 octobre à 11 h 30 au foyer est retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Jérémy THIEN

MAIRIE DE JULLIÉ (Rhône)